

LA TENTATION des jeux et paris clandestins

Lucrative mais risquée, l'organisation de jeux et paris clandestins reste principalement l'apanage du milieu du banditisme, mais attire également les novices, pas toujours conscients des risques qu'ils prennent.



© plainpicture/bellabellinsky

Des thés dansants le dimanche après-midi, un bridge, du tricot? Ce n'est pas vraiment la came de ces septuagénaires qui ont été surpris, en octobre dernier, en pleine nuit, à dépenser leur retraite dans un cercle de jeu clandestin du XVII^e arrondissement de Paris.

Lorsque la Brigade de répression du banditisme a débarqué, une quinzaine de personnes étaient présentes, moyenne d'âge: 70 ans! Les policiers ont trouvé plus de 10 000 euros en liquide, ainsi que plusieurs chèques. L'association proposant cette activité nocturne était dirigée par un couple d'une cinquantaine d'années et leur fils. Des crédits étaient proposés aux joueurs pour éponger leurs dettes, et un « baron » s'occupait de faire monter les mises durant les parties. Sept personnes ont été mises en examen pour « tenue de maison de jeux en bande organisée et association de malfaiteurs ». Le couple dirigeant ce business illégal possède de nombreux comptes en banque bien remplis, une propriété dans les Alpilles et deux sociétés immobilières. Un joli patrimoine qui serait lié au cercle de jeu clandestin.

Poker à domicile

« Seuls les cercles de jeux, tels que l'Aviation Club de France, où depuis peu, les casinos terrestres, dûment autorisés par

les autorités publiques, peuvent organiser des tournois de poker hors ligne, ouverts au public, explique Murielle Cahen, avocate. Hors de ces cercles autorisés, lors d'une partie de poker, l'infraction à législation se trouve donc constituée par

« Contrevenir à la réglementation en vigueur engendre des sanctions sévères, souligne Murielle Cahen. Celles-ci ont été récemment alourdies par la loi du 12 mai 2010, prévoyant une peine pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 90 000 euros d'amende, et pouvant être assortie de peines complémentaires. »

“Contrevenir à la réglementation en vigueur engendre des sanctions sévères”

la réunion de trois éléments: l'existence de jeux de hasard, la mise à disposition de ces jeux au public, ainsi qu'un enjeu en argent. » Si vous décidez donc d'organiser une partie de poker chez vous, tant que vous n'ouvrez pas vos portes au public, vous êtes a priori à l'abri!

Les joueurs, en revanche, ne sont passibles d'aucune peine, sauf s'ils se sont rendus complices de l'infraction.

A.G.